

(1) Époux ou Père  
Prénoms Romain Sébastien

Nom (2) SIMON

Né (3) le 25 Février 1987.  
à 9 heures 50.  
à Villiers-le-Bel (Val d'Oise)

Fils. (4) de (5) Jacques Raymond SIMON  
et de (5) Nathalie Marthe Nicole  
ROBINÉAU

Extrait délivré conforme à l'**acte de naissance n° 89**

le (6) 09 Mai 2017

Mentions marginales (7)



Marriage célébré à

le \_\_\_\_\_

Il a été déclaré (8)

Extrait délivré conforme à l'**acte de mariage n° \_\_\_\_\_**

Mentions marginales (7)

- (1) Écrire selon le cas « Époux ou Père » ou « Épouse ou Mère ».  
(2) En cas de double nom de famille, ajouter « 1<sup>re</sup> partie : ..... 2<sup>de</sup> partie : ..... ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... ».  
(3) Écrire selon le cas « Né » ou « Née ».  
(4) Écrire selon le cas « Fils » ou « Fille ».

(1) Épouse ou Mère  
Prénoms Angélique

Nom (2) PEREIRA

Née (3) le 13 Novembre 1988  
à 13 heures 55.  
à Villeneuve-St-Georges  
Val de Marne

Fille (4) de (5) Fernando HEUQUET  
PEREIRA  
et de (5) Eugémia LOPES DIAS

Extrait délivré conforme à l'**acte de naissance n° 28 56**

le (6) 06 JUIL. 2017

Mentions marginales (7)

L'officier de l'état civil

Sceau



le \_\_\_\_\_

L'officier de l'état civil  
Sceau

(5) Prénoms et NOM des Parents.

(6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(7) Inscrire sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(8) Compléter ainsi la formule « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le... par M... , notaire à... »

(1) Extrait de l'acte de décès n°

[2]

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales<sup>(3)</sup>

L'officier de l'état civil  
Sceau

(1) Extrait de l'acte de décès n°

[2]

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales<sup>(3)</sup>

L'officier de l'état civil  
Sceau

(1) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt.

(2) Écrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(1) Den ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n°

Le 10 avril 2017

à 02 heures 32

est né(e)<sup>(2)</sup> Mila SIMON

Suivant déclaration  
conjointe du 10 avril 2017

du sexe Féminin

à Melun  
(Seine-et-Marne)

(3)

reconnu(e)<sup>(4)</sup> le 11 avril 2017 en  
cette mairie par son père

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales<sup>(5)</sup>

L'officier de l'état civil  
Sceau



délégué

Extrait de l'acte de décès n°

(1)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales<sup>(5)</sup>

L'officier de l'état civil  
Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME...).

(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... et/ou 1<sup>re</sup> partie ..., 2<sup>me</sup> partie ... » en cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation

maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénoms, NOM) née le... à... ».

(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».

(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Indiquer selon la situation « Décédé(e) le... » ou « Pré-nom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ». 13

## 9ème ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° 1294

Le 31 mai 2020

à 12 heures 16

est né(e) (2) Elyo SISON.

suivant déclaration conjointe du  
10 avril 2017

du sexe masculin

(à Hénon  
(Seine-et-Marne))

(3)

reconnu(e) (4) le 06 juin 2020 en cette  
mairie par son père.Délivré conforme aux registres, le  
Mentions marginales (5)

04 JUIN 2020

L'officier de l'état civil



Sceau Xéléye

Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres, le  
Mentions marginales (5)L'officier de l'état civil  
Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME...)

(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance : compléter le cas échéant, l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « 1<sup>ère</sup> partie : ... 2<sup>nde</sup> partie : ... » en cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénoms, NOM) née le... à... ».

## ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n°

Le

à

est né(e) (2)

heures

(3)

du sexe

à

(3)

reconnu(e) (4)

Délivré conforme aux registres, le  
Mentions marginales (5)L'officier de l'état civil  
Sceau

Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres, le  
Mentions marginales (5)L'officier de l'état civil  
Sceau

(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».

(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Indiquer selon la situation « Décédé(e) le... », ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».